



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2017

L'an deux mil dix sept, le vendredi vingt quatre février à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 17/02/2017, s'est légalement réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MANGEANT Jean-Claude, Maire de la Commune.

Etaient présents : M. MANGEANT, Maire, Mme VIRON, M. MAYANS, Mme VERRIER, Adjoints, Mme COLLET-PESTOUR, M. DERACHE, M. EVARISTE, M. PROFFIT, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

Mme Christine KAUFFMANN, qui a donné procuration à M. Didier EVARISTE  
M. Eric BRASSAMIN, qui a donné procuration à Mme Elisabeth COLLET-PESTOUR.

M. Evariste a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 16/12/2016. Après avoir été commenté, il est signé par tous les membres présents.

### 1 DELIB 01/2017 : Autorisation de dépenses d'investissement sur le budget 2017

Par délibération en date du vingt quatre février deux mil dix sept, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissements à hauteur de 25% du montant des crédits ouverts lors de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et,  
Après avoir délibéré,

**AUTORISE** M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement à hauteur de 25% du montant des crédits ouverts lors de l'exercice

### 2 DELIB 02/2017 : Compte administratif 2016 de la commune

Monsieur MANGEANT Jean-Claude, Maire, quitte la séance.

Madame VIRON Liliane, 1<sup>er</sup> adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune qui fait ressortir les chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	203.035,35 €
Dépenses	188.507,60 €
<b>Excédent de l'exercice 2016</b>	<b>14.527,75 €</b>
<b>Excédent 2015</b>	<b>71.088,88 €</b>
<b>Excédent final</b>	<b>85.616,63 €</b>

<u>Section d'investissement :</u>	
Recettes	21.193,28 €
Dépenses	31.436,66 €
<b>Déficit de l'exercice 2016</b>	<b>10.243,38 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter</b>	<b>17.955,00 €</b>
<b>Excédent 2015</b>	<b>58.981,52 €</b>
<b>Excédent final</b>	<b>30.783,14 €</b>

Le compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune d'Ondreville sur Essonne est approuvé à l'unanimité, soit 9 voix.

### 3 DELIB 03/2017 : Compte de gestion 2016 de la commune.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2016, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor de Malesherbes qui est identique, à l'unanimité soit 10 voix.

### 4 DELIB 04/2017 : Affectation du résultat 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Communal de l'exercice 2016,

Après avoir accepté le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor de Malesherbes qui est identique,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,  
 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 85.616,63 €,  
 Le Conseil Municipal, par 10 voix pour :  
**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
 A l'excédent reporté (ligne 002) pour un montant de 85.616,63 €.

### 5 DELIB 09/2017 : Subventions 2017 versées aux associations

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal ;

**DECIDE** d'octroyer les montants suivants aux différentes associations ci-dessous :

Tiers	Montant 2017
SOUVENIR FRANCAIS	50
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATI	30
RANDONNEES DU VAL D'AMOUR	50
Association Ondreville Aventures et Découverte de l'Orientation ONADOR	50
FONDATION DU PATRIMOINE	50
AMIS DU MUSEE DEPARTEMENTAL DE LA RESISTANCE	30
COMITE JUMELAGE NIEDER RODEN	50
MISSION LOCALE DU PITHIVERAIS	189
LIGUE NLE CONTRE CANCER	30
UNION COMBATTANTS LOIRET	30
Association d'Aide à domicile aux personnes âgées de Puiseaux CAUE	200
ASSOC LOISIRS COMMUNES ANO	100
COMITE DES FETES	550
Union Départementale des Maires du Loiret	85
Les Blouses Roses	30
Assoc de refuge des animaux de Chilleurs aux Bois	124,62
<b>Total</b>	<b>1746,62</b>

**VOTE** la somme de 1746,62 € pour les subventions de l'année 2017 accordées aux associations.

Celle-ci sera inscrite à l'article 6574 et le détail fera l'objet d'une page au budget unique 2017

## **6 DIVERS**

### ➤ Demande de subventions des administrés pour les voyages scolaires :

M Le Maire a exposé au Conseil les demandes de plusieurs familles pour l'obtention d'une subvention à des fins de voyage scolaire.

Il a été décidé qu'au vu de la baisse des dotations de l'état, la commune ne pouvait s'engager à contribuer aux voyages scolaires des écoles dépendant de la compétence de la Communauté de Communes.

### ➤ Travaux 2017 :

- Dépenses en cours : Citerne (prévoir le devis pour effectuer la tranchée par S Broust)
- Dépenses à prévoir :
  - 1- Changer l'ordinateur du secrétariat.
  - 2- Traiter les trous des routes de la commune.
  - 3- Changer les urinoirs des sanitaires de la SDF
  - 4 -Lancer une étude pour la réfection des trottoirs

### ➤ Cimetière :

M Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la demande d'une administrée de Villereau. Cette personne demande à être enterrée dans le cimetière d'Ondreville car elle y a toute sa famille.

En effet, à une certaine époque, les personnes, habitant Villereau, qui décédaient, étaient enterrées dans le cimetière d'Ondreville.

Le Conseil donne un avis favorable pour modifier le règlement du cimetière, en précisant que la famille concernée doit déjà détenir une concession et habiter Villereau.

Il conviendra par ailleurs de prévoir un état des lieux du cimetière.

### **DELIB 10/2017 : Cimetière : autorisation de délivrance d'un caveau aux habitants de Villereau**

M Le Maire précise qu'en vertu de l'article L2223-3 du code général des collectivités territoriales, du Conseil d'Etat du 05/02/1997, le bénéficiaire d'une concession ouvre droit tant au fondateur qu'aux descendants de celui-ci d'obtenir une nouvelle concession.

M Le Maire ajoute que compte tenu des emplacements disponibles dans la partie du cimetière réservée aux concessions, la demande d'une nouvelle concession par un bénéficiaire de concession familiale peut être satisfaite.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'octroi d'une concession à un habitant de Villereau déjà bénéficiaire d'une concession familiale au sein du cimetière d'Ondreville sur Essonne.

### ➤ Animation du repas des anciens du 2 décembre 2017.

Afin d'anticiper et de réserver dès maintenant une animation pour le repas des aînés 2017, M MAYANS propose un animateur chanteur Alexandre DUFOUR pour un coût de 500 €uros.

### ➤ Concert annuel :

Mme Viron propose pour le concert annuel 2017, la présence de l'association Amitié, Loisirs et Culture de la section chorale « Sacra-Cella » pour un coût de 450 €uros.

➤ Etat des dépenses d'investissement sur 2016 :

Intitulé programme	Mt dépense	Réalisations	Subv
Eclairage public	1 980,43	1 980,43	1 496,00
Echelle transformable 3 plans	414,20	414,20	<b>176,70</b>
Logiciel JVS	2 336,64	2 336,64	<b>996,82</b>
Panneaux signalétiques	1 774,80	1 774,80	<b>1 497,70</b>
Achat citerne	1 165,50		
Aménagement SDF (rideaux + chaises)	chaises : 646,56 € rideaux : 1434,45	chaises : 646,56 € rideaux : 1434,45	<b>chaises : 275,82</b> <b>rideaux :</b>
Illuminations Noël	1 579,20	1 159,20	<b>494,52</b>
Réfection des trottoirs			
3 fenêtres bât com	4 382,00	4 382,00	<b>oui (1461)</b>
Eclairage Public	18 547,00		oui
Taille-haie +souffleur	1 294,20	1 294,20	oui
Combi system	580,50	580,50	oui
SDF: Driver + mo radiateurs		986,48	
Karcher		732,00	293,00
Travaux mairie		honor archi : 4800	
		22 132,02	6 691,54

En termes de subventions, il reste 1.323 € à venir pour l'investissement du combisystem, des rideaux de la SDF, du taille-haies et du souffleur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,